

Avis voté en plénière du 25 avril 2018

L'emploi des seniors

Déclaration du groupe CFTC

Antoine a trente-trois ans ; c'est un senior. Son entreprise compte beaucoup sur lui. Il a de l'expérience et un bel avenir professionnel.

Quand il aura cinquante-cinq ou soixante ans, on dira toujours de lui qu'il est un senior. Mais le mot aura changé de sens. Dans le domaine sportif, il sera classé « *vétéran* ».

Et au bureau ou à l'atelier, dans la vie de tous les jours, il se sentira un « *presque vieux* ».

L'accès à la formation lui aura été fermé depuis quelque temps et la gestion de sa carrière aura pareillement cessé d'être une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Au rebut bientôt, au caffut, à la casse, à la retraite et sans tarder !

Ce tableau noir de la réalité des seniors au travail est, fort heureusement, en train de changer.

En une dizaine d'années, la France est passée d'une politique valorisant les retraites précoces du marché du travail (les préretraites par exemple) à une politique d'allongement des fins de carrière.

Le projet d'avis que nous examinons vient à son heure. Il développe une batterie de dix-sept préconisations que la CFTC appuie avec conviction et, pour cinq d'entre elles, avec insistance.

La préconisation numéro huit porte sur la formation, sur la possibilité donnée à chaque personne de maîtriser son employabilité sur le marché du travail et non pas seulement d'assurer son adaptation au poste de travail du moment.

Le rôle des entreprises et celui des branches professionnelles sont essentiels et il convient de donner aux partenaires sociaux tout à la fois le sens de leurs responsabilités et la liberté et les moyens d'actions innovantes.

Les préconisations 14, 15, 16 et 17 sont liées entre elles, pour accompagner les transitions professionnelles, pour prévenir le chômage de longue durée, pour aménager les dispositifs de fin de carrière, pour développer la retraite progressive.

Pour la CFTC, les politiques de maintien en activité et en emploi des seniors sont bénéfiques, pour le financement des retraites bien sûr mais aussi parce qu'elles favorisent la création de richesses et de bien-être collectif.

Sur ce point, considérons que l'emploi des seniors ne contredit pas l'emploi des jeunes ; il le stimule et l'accompagne.

Quand Antoine aura soixante-deux ans, son fils Constant en aura trente et un. Père et fils seront toujours au labeur ensemble, tous deux senior à leur manière. Et ils liront avec satisfaction l'avis du CESE qui, le 25 avril 2018, aura dressé les pistes utiles à un bon emploi pour tous, un avis que la CFTC aura voté.